

ASS STPDM

455 Boulevard Jules Michelet
Externat Bon Accueil
83000 TOULON

SIRET 83816782300015

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	131 479	131 039	440	756
	Constructions	9 059 246	6 320 404	2 738 842	2 935 687
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	27 912	27 646	267	762	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000	
	TOTAL (I)	9 219 638	6 479 089	2 740 549	2 938 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	279 120		279 120	193 012	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	254 067		254 067	303 770	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 941		5 941	7 112
	TOTAL (II)	539 128		539 128	503 893
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	9 758 766	6 479 089	3 279 677	3 442 098
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			1 000	1 000
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	789 734	789 734
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 183 431	1 242 594
	Résultat de l'exercice	(63 874)	(59 164)
	Total des fonds propres	1 909 291	1 973 165
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	1 909 291	1 973 165	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Aux fondations abritées Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	48 382		
Total des fonds dédiés	48 382		
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 320 368	1 467 632	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 636		
Dettes fiscales et sociales		1 301	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	1 322 004	1 468 933	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	3 279 677	3 442 098	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(63 873,93)	(59 163,53)	
(1) Dont à moins d'un an	150 685	148 725	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	28 670	28 740
	Cotisations	150	190
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	280 000	280 000
Total des produits d'exploitation	308 820	308 930	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	34 000	27 719
	Impôts, taxes et versements assimilés	57 093	54 048
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	250 334	253 208
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	12 774	11 891
Total des charges d'exploitation	354 201	346 866	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(45 381)	(37 936)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 517	539
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	21 317	21 767
2 - RESULTAT FINANCIER		(18 800)	(21 228)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(64 181)	(59 164)
Charges financières	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	1 311	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 311)	
Produits financiers	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 618	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		312 955	309 469
TOTAL DES CHARGES		376 829	368 632
EXCEDENT ou DEFICIT		(63 874)	(59 164)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'association : STPDM

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 3 279 677 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 312 955 euros et un total charges de 376 829 euros, dégageant ainsi un résultat de -63 874 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Terrains et aménagements : 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres informations

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice :

Aides financières et sociales

Une aide financière a été accordée par la STPDM au profit de l'AEP BON ACCUEIL dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux associations.

Le solde de l'avance à l'AEP BON ACCUEIL au 31/08/2023 est de 279 120€.

L'aide sociale pour les familles en difficulté s'élève à 12 774.40 € à la clôture de l'exercice contre 11 819 € à la clôture de l'exercice précédent.

Fonds dédiés

La STPM a reçu un don privé de 50 000 € dédié par la volonté du donateur à la création d'un préau sur la cour de l'école.

Cette somme a donc été affectée en fonds dédiés et fait l'objet d'une reprise sur la durée d'amortissement du préau sur 20 ans.

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E)	(91 093)	(81 767)	(78 810)
+ Transferts de charges (d'exploitation)			
+ Autres produits (d'exploitation)	308 820	308 930	285 080
- Autres charges (d'exploitation)	12 774	11 891	13 037
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	2 517	539	148
- Charges financières	21 317	21 767	22 560
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles	1 311		5 000
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	184 842	194 044	165 821

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains	131 479					131 479
Constructions sur sol propre	6 670 594		52 678			6 723 272
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	2 335 974					2 335 974
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	26 107					26 107
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 805					1 805
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 165 960		52 678			9 218 638
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 000					1 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000					1 000
TOTAL	9 166 960		52 678			9 219 638

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains	130 724	316		131 039
	Constructions sur sol propre	3 926 805	186 194		4 112 999
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	2 144 077	63 329		2 207 405
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	25 940	157		26 097
	Matériel de bureau, mobilier	1 211	338		1 549
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 228 755	250 334		6 479 089	
TOTAL		6 228 755	250 334		6 479 089

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers	279 120	279 120		
Charges constatées d'avance	5 941	5 941		
TOTAL DES CREANCES		286 061	286 061	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 320 368	149 049	701 591	469 728
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 636	1 636		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 322 004	150 685	701 591	469 728
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		168 579			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 941	5 941
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 941

--

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		1 311
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>1 311</i>	1 311
Résultat exceptionnel		(1 311)

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	713 510			713 510
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	76 225			76 225
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 242 594		59 164	1 183 431
Résultat de l'exercice	(59 164)	59 164	63 874	(63 874)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 973 165	59 164	123 038	1 909 291

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

Engagement financiers

Engagements reçus :

- Caution Fondation de la Navarre (Prêt du stade) : 1 500 000 €

Soit un total de cautions reçus de **1 500 000 €**

ASSOCIATION S.T.P.D.M.
**« SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE
CONTRE LE DANGER MORAL »**

455 Boulevard Jules MICHELET
83000 TOULON

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Période du 1/09/2022 au 31/08/2023



Frédéric DE ANGELIS
Commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Expert-comptable diplômé
Licencié ès Sciences Economiques
Diplômé d'Etudes Supérieures en Management
de l'Université de Toulon et du Var

F.D.A.
S.A.R.L. au capital de 2 000 €
Société de commissaires aux comptes
inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en -
Provence



ASSOCIATION S.T.P.D.M.

**SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE
CONTRE LE DANGER MORAL**

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 20 avril 1920

455, boulevard Jules Michelet

BP 1414

83056 TOULON CEDEX

SIREN : 838 167 823

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE DU 1/09/2022 AU 31/08/2023**

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE CONTRE LE DANGER MORAL » relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE CONTRE LE DANGER MORAL » à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

 1

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Conformément au paragraphe « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe comptable :

- Une aide financière a été accordée au profit de l'AEP BON ACCUEIL dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux associations. Le solde de l'avance s'élève à 279 120 euros à la clôture de l'exercice.
- L'aide sociale pour les familles en difficulté s'élève à 12 774 € à la clôture de l'exercice contre 11 819 euros à la clôture de l'exercice précédent.
- Une somme de 50 000 € a été perçue au titre d'une donation destinée à la construction d'un préau sur la cour de l'école. Ce fonds dédié fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE CONTRE LE DANGER MORAL » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels



Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulon, le 15 novembre 2023

Pour la SARL FDA
Frédéric DE ANGELIS
Commissaire aux comptes



ASS STPDM

455 Boulevard Jules Michelet
Externat Bon Accueil
83000 TOULON

SIRET 83816782300015

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	131 479	131 039	440	756
	Constructions	9 059 246	6 320 404	2 738 842	2 935 687
Installations techniques,mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	27 912	27 646	267	762	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000	
	TOTAL (I)	9 219 638	6 479 089	2 740 549	2 938 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	279 120		279 120	193 012	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	254 067		254 067	303 770	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 941		5 941	7 112
	TOTAL (II)	539 128		539 128	503 893
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	9 758 766	6 479 089	3 279 677	3 442 098
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			1 000	1 000
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	789 734	789 734
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 183 431	1 242 594
	Résultat de l'exercice	(63 874)	(59 164)
	Total des fonds propres	1 909 291	1 973 165
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	1 909 291	1 973 165	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Aux fondations abritées Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	48 382		
Total des fonds dédiés	48 382		
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 320 368	1 467 632	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 636		
Dettes fiscales et sociales		1 301	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	1 322 004	1 468 933	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	3 279 677	3 442 098	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(63 873,93)	(59 163,53)	
(1) Dont à moins d'un an	150 685	148 725	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	28 670	28 740
	Cotisations	150	190
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
Autres produits	280 000	280 000	
Total des produits d'exploitation	308 820	308 930	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	34 000	27 719
	Impôts, taxes et versements assimilés	57 093	54 048
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	250 334	253 208
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	12 774	11 891
Total des charges d'exploitation	354 201	346 866	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(45 381)	(37 936)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 517	539
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	21 317	21 767
2 - RESULTAT FINANCIER		(18 800)	(21 228)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(64 181)	(59 164)
Charges financières	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	1 311	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 311)	
Charges financières	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 618	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		312 955	309 469
TOTAL DES CHARGES		376 829	368 632
EXCEDENT ou DEFICIT		(63 874)	(59 164)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'association : STPDM

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 3 279 677 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 312 955 euros et un total charges de 376 829 euros, dégageant ainsi un résultat de -63 874 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Terrains et aménagements : 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres informations

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice :

Aides financières et sociales

Une aide financière a été accordée par la STPDM au profit de l'AEP BON ACCUEIL dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux associations.

Le solde de l'avance à l'AEP BON ACCUEIL au 31/08/2023 est de 279 120€.

L'aide sociale pour les familles en difficulté s'élève à 12 774.40 € à la clôture de l'exercice contre 11 819 € à la clôture de l'exercice précédent.

Fonds dédiés

La STPM a reçu un don privé de 50 000 € dédié par la volonté du donateur à la création d'un préau sur la cour de l'école.

Cette somme a donc été affectée en fonds dédiés et fait l'objet d'une reprise sur la durée d'amortissement du préau sur 20 ans.



Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(91 093)	(81 767)	(78 810)
+ Transferts de charges (d'exploitation)			
+ Autres produits (d'exploitation)	308 820	308 930	285 080
- Autres charges (d'exploitation)	12 774	11 891	13 037
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	2 517	539	148
- Charges financières	21 317	21 767	22 560
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles	1 311		5 000
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	184 842	194 044	165 821



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains	131 479					131 479
Constructions sur sol propre	6 670 594		52 678			6 723 272
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	2 335 974					2 335 974
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	26 107					26 107
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 805					1 805
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 165 960		52 678			9 218 638
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 000					1 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000					1 000
TOTAL	9 166 960		52 678			9 219 638



Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains	130 724	316		131 039
Constructions sur sol propre	3 926 805	186 194		4 112 999
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	2 144 077	63 329		2 207 405
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	25 940	157		26 097
Matériel de bureau, mobilier	1 211	338		1 549
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 228 755	250 334		6 479 089
TOTAL	6 228 755	250 334		6 479 089



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	279 120	279 120		
Charges constatées d'avance	5 941	5 941		
TOTAL DES CREANCES		286 061	286 061	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 320 368	149 049	701 591	469 728
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 636	1 636		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes					
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 322 004	150 685	701 591	469 728
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		168 579			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		5 941	5 941
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 941



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/08/2023

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		1 311
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	<i>1 311</i>	1 311
Résultat exceptionnel		(1 311)



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	713 510			713 510
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	76 225			76 225
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 242 594		59 164	1 183 431
Résultat de l'exercice	(59 164)	59 164	63 874	(63 874)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 973 165	59 164	123 038	1 909 291



Engagements financiers

Etat exprimé en euros

Engagement financiers

Engagements reçus :

- Caution Fondation de la Navarre (Prêt du stade) : 1 500 000 €

Soit un total de cautions reçus de **1 500 000 €**



ASSOCIATION S.T.P.D.M.
**« SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE
CONTRE LE DANGER MORAL »**

**455 Boulevard Jules MICHELET
83000 TOULON**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
*Période du 1/09/2022 au 31/08/2023***



Frédéric DE ANGELIS
Commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Expert-comptable diplômé
Licencié ès Sciences Economiques
Diplômé d'Etudes Supérieures en Management
de l'Université de Toulon et du Var

F.D.A.
S.A.R.L. au capital de 2 000 €
Société de commissaires aux comptes
inscrite près la Cour d'Appel d'Aix-en -
Provence



ASSOCIATION S.T.P.D.M.

**SOCIETE TOULONNAISE DE PATRONAGE
CONTRE LE DANGER MORAL**

**Reconnue d'Utilité Publique par décret du 20 avril 1920
455, boulevard Jules Michelet
BP 1414
83056 TOULON CEDEX**

SIREN : 838 167 823

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de la poursuite d'une conventions passées au cours de l'exercice précédent à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.



Convention de trésorerie

Association concernée : AEP BON ACCUEIL

Dirigeant concerné : Monsieur GAXOTTE Alain, en sa qualité de président de l'association

Nature et Objet : En date du 10 septembre 2019, et en raison de leur but commun et des relations étroites qu'elles entretiennent, afin de résoudre une difficulté ponctuelle de trésorerie, l'association SOCIETE TOULONNAISE de PATRONAGE contre le DANGER MORAL accepte de réaliser des avances et prêts au profit de l'association AEP BON ACCUEIL, ce pour des montants jugés raisonnables et non disproportionnés au regard de sa propre situation financière, soit relatifs à des fonds associatifs libres. Les montants avancés, laissés à l'appréciation du président devant faire l'objet d'une ratification ultérieure par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Durée du contrat : La convention est conclue pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée totale de 10 ans et peut être dénoncée par lettre recommandée à tout moment moyennant un préavis de 1 mois.

Modalités : De convention expresse et d'une façon générale, les prêts et avances consentis ne seront pas rémunérés.

Le solde des avances et prêts à la clôture de l'exercice s'élève à 279 120 euros.

A Toulon,
Le 15 novembre 2023

Pour la SARL FDA
Frédéric DE ANGELIS
Commissaire aux comptes

